COMMUNE DE MONTREUX

Rapport-préavis No 31/2020

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de la COVID-19 ;

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, portés au budget 2020 mais non utilisés, ainsi que d'un prélèvement sur la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte No 9281.180 ;

à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19 : comment limiter la casse ? » ;

à l'octroi de subventions pour 2021 en faveur de trois manifestations impactées par le COVID-19 en 2020 (Montreux Acrobaties, Montreux Art Gallery et Montreux Trail).

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le mercredi 6 janvier 2021

à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, à Montreux

Table des matières

1 Objet du rapport-préavis 1
2 Préambule 1
2.1 Les objectifs 3
2.2 Les enjeux 3
3 Le fonds de soutien et de relance 4
3.1 La période concernée 4
3.2 Les bénéficiaires 4
3.3 Le principe général 5
3.3.1 La mitigation des risques 5
3.4 Les soutiens envisagés 5
3.5 Les calculs des aides 6
3.5.1 L'accompagnement à l'innovation 6
3.5.2 La participation au risque 6
3.5.3 Le soutien financier en cas d'annulation 6
3.6 L'enveloppe financière 7
3.7 Les ressources 7
3.8 La gestion 7
3.9 Le processus 7
4 Cas particuliers de trois manifestations 8
5 Conséquences financières 8
6 Développement durable 9
6.1 Social 9
6.2 Economique 9
6.3 Environnemental 9
7 Position de la Municipalité et réponse au postulat 10
7.1 Position de la Municipalité 10
7.2 Réponse au postulat de M. Nicolas Büchler 10
8 Conclusions 11

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis propose la création d'un fonds exceptionnel en faveur des institutions sportives, culturelles et villageoises et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19. Il est déposé lors de la séance du Conseil au cours de laquelle doit être voté le budget 2021 et la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz intitulée « Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne ».

Comme déjà indiqué à votre Conseil, la Municipalité a, dès les débuts de cette pandémie et de ses effets, pris en considération l'importance de cette situation et de ces conséquences pour notre Commune et les organisateurs de manifestations. La Municipalité dépose maintenant ce rapport-préavis, afin de pouvoir mieux tenir compte de la réalité des éléments importants suivants : situation économique 2020 des acteurs concernés, réflexions conduites de manière étroite avec les plus importants de ces derniers et ceci depuis le début de la situation, programmes d'aides et leur calendrier mis en place aux niveaux de la Confédération, du Canton et de la région, vision plus précise de l'état des comptes communaux 2020.

Afin de permettre la création de ce fonds, la Municipalité demande à votre Conseil un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2.5 millions au maximum, sous réserve de la déduction des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, non utilisés mais inscrits au budget 2020, ainsi que d'un prélèvement sur la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte No 9281.180.

Enfin, la Municipalité vous demande de reconduire au budget 2021 les subventions en faveur de trois manifestations impactées par la pandémie, dont deux annulées (Montreux Art Gallery et Montreux Acrobaties) et l'autre qui s'est déroulée de manière très réduite (Montreux Trail Festival), et qui devaient faire l'objet d'un rapport à votre Conseil suite à l'édition 2020.

2 Préambule

Suite à l'état d'urgence et au semi-confinement décidé par le Conseil fédéral le 16 mars 2020, la Municipalité a, dans sa séance du 27 mars 2020, pris des mesures urgentes visant à atténuer l'impact de la pandémie sur les institutions soutenues, parmi lesquelles le maintien des subventions jusqu'à concurrence des montants inscrits au budget pour les frais engagés. La majorité des événements prévus en 2020 ont été annulés, soit par décision fédérale ou cantonale, soit en raison de l'impossibilité d'accueillir du public dans des conditions favorables à la tenue de l'événement (jauge trop réduite en raison des mesures sanitaires imposées, craintes du public, difficultés dans les déplacements internationaux etc.). 2020 fut donc, à n'en pas douter, une année dramatique pour l'ensemble des acteurs économiques, culturels, sportifs et touristiques. Notons cependant que, par chance, la majorité des manifestations sportives importantes ont pu être organisées, à l'exception notable de la course Montreux - les Rochers-de-Naye et de Montreux Acrobaties.

A noter encore que la Commission intercommunale de la taxe de séjour a aussi joué un rôle important dans le financement des manifestations annulées en maintenant la totalité de ses engagements pour couvrir le déficit potentiel suite à l'annulation de la grande majorité des manifestations.

Suite aux discussions régulières tenues par la Municipalité avec les organisateurs des principaux événements, il s'avère qu'aucun d'entre eux ne sera péjoré gravement du point de vue financier à la fin de l'année 2020. En effet, les aides fédérale et cantonale ont pris en charge le 80% des déficits annoncés (y compris pour les événements de fin d'année suite aux décisions du Conseil fédéral et des Chambres fédérales de poursuivre les aides d'abord fixées avec un délai au 31 octobre 2020) et le solde a été assuré le plus souvent par un cumul assuré par le maintien des subventions communales et régionales inscrites au budget 2020 et ce même si l'événement n'a pas pu se dérouler suite aux décisions fédérale ou cantonale, ainsi que la forte volonté de plusieurs sponsors de confirmer leur soutien dans cette période de crise. La pérennité de ces structures est donc assurée, également du point de vue des personnes clés grâce notamment au dispositif des RHT.

Consciente des enjeux pour notre destination, la Municipalité a soutenu, en juin, la création de l'association Montreux ALive et son concept « Dolce Riviera » qui, pour la première fois dans l'histoire de Montreux, a permis de réunir l'ensemble des acteurs autour d'un projet. Votre Conseil en a été informé par une communication lors de la séance du 24 juin 2020. D'autres mesures telles que les extensions de terrasses, gratuites pour les exploitants, la création des « decks » sur les quais ou l'aide à la distribution de gel hydroalcoolique pour les commerçants ont permis, tant que faire se peut, d'aborder la belle saison dans des conditions les plus normales possible compte tenu de la situation pandémique mondiale.

En parallèle, la Municipalité a poursuivi ses réflexions avec les acteurs, notamment culturels, afin de pouvoir les aider en regard de la réalité de leurs besoins. C'est ainsi qu'une commission consultative culturelle (CCC) spéciale COVID-19 a été organisée le 13 juillet 2020. Les réflexions menées au sein de cette commission ont clairement fait ressortir quatre préoccupations principales :

- renouer la confiance avec la clientèle afin de retrouver l'intérêt et la fréquentation dans les espaces culturels ;

- améliorer les synergies entre petites et grandes institutions, notamment en termes d'information et de communication ;

- réfléchir à des soutiens financiers permettant d'affronter les risques et les incertitudes, par exemple sous la forme d'une garantie de déficit, en complément des aides fédérale, cantonale et régionale confirmées et à venir, conformément au principe de subsidiarité ;

- établir un plan de relance à définir selon les besoins.

La Municipalité a poursuivi ses réflexions, avec la création d'une délégation ad hoc, qui a rencontré à plusieurs reprises les principaux acteurs culturels. Ces séances ont permis d'affiner le concept de plan de relance, présenté dans le présent document.

S'agissant des institutions locales (sportives, culturelles, villageoises,…), l'impact de la pandémie se fait donc surtout ressentir par l'annulation des concours régionaux, de la complexification dans l'organisation de leurs activités et dans la baisse des recettes suite à l'annulations des lotos, repas de soutiens et autres soirées annuelles. Comme ces entités

fonctionnent souvent grâce au bénévolat, les aides fédérale et cantonale étaient limitées. De plus, lorsque ces institutions bénéficient de subventions communales, celles-ci sont rarement centrées sur des manifestations, mais principalement octroyées de manière forfaitaire pour l'ensemble de leurs activités régulières. Il est aussi prévu que le fonds proposé puisse servir à participer à la sauvegarde de ces institutions, si leur avenir devait être menacé.

2.1 Les objectifs

L'intérêt majeur d'un plan de soutien et de relance est précisément de permettre aux institutions locales de se projeter dans le futur, en les accompagnant dans l'ensemble de leurs démarches et réflexions. C'est ainsi que la Municipalité espère maintenir les événements à Montreux, développer les synergies et fédérer la population.

En effet, le soutien proposé est essentiel pour notre Commune car ces manifestations font partie intégrante de l'environnement économique montreusien. A elles seules, ces institutions génèrent chaque année plus de CHF 100 millions de retombées économiques, à tous les niveaux : repas, nuitées, mais aussi commandes auprès des commerçants, création d'infrastructures et besoins en services divers (entretiens, nettoyages, sécurité), fréquentation des transports publics, location d'espaces au 2m2c etc.

Les intérêts d'un tel fonds de soutien et de relance sont donc multiples : pour l'économie, pour les places de travail et pour la population bien entendu, mais aussi pour nos hôtes, pour le maintien d'une expérience qualitative, pour la renommée, la promotion et l'image de notre destination, et enfin pour ce qui a manqué durant 2020 : la rencontre de l'autre et le partage d'émotions, essentiels à un développement harmonieux de notre société.

En résumé, l'objectif principal est de donner une chance à Montreux et à ses acteurs culturels, sportifs et événementiels. Ceux-ci ne survivraient que très difficilement à une deuxième annulation. Par ailleurs, nombre d'entre eux travaillent déjà, parfois depuis plusieurs mois, à l'édition 2021 de leur événement. Tout le monde parie sur un déconfinement, au moins partiel, d'ici au printemps, ce qui laisse supposer une opportunité de faisabilité. Bien entendu, il convient de souligner ici qu'aucun événement ne pourra simplement reconduire ses recettes habituelles pour l'année prochaine : un important travail de réflexion et de transformation doit être mené avec l'ensemble des partenaires.

2.2 Les enjeux

L'enjeu principal, bien mis en lumière lors de la CCC du 13 juillet, est la gestion du risque et de l'imprévisibilité. Face à une pandémie mondiale, même avec les annonces successives des différents vaccins, personne ne peut prédire à quel moment un retour à une vie « normale » est envisageable. La Municipalité estime toutefois que l'année 2022 reste une option plausible, sous réserve bien entendu que toutes les conditions sanitaires soient remplies, en particulier une vaccination à large échelle.

Cela implique donc, pour 2021 en particulier, une confrontation des institutions à de nombreux risques :

- incertitude sur l'évolution et le contrôle de la pandémie ;
- confiance du public et volonté d'assister à des événements ;
- avenir de l'écosystème économique montreusien ;

- doutes sur les recettes de billetterie :
    - propres : billetterie, F&B, merchandising ;
    - externes : sponsoring ;
    - subventions publiques.

Le second enjeu de ce fonds est d'assurer la pérennité des nombreuses associations locales sportives et culturelles dont l'existence ne repose pas sur une manifestation ponctuelle, mais dont l'activité se déroule tout au long de l'année. Pour ces institutions également, les subventions communales ont été maintenues. Le fonds devra cependant servir à sauvegarder celles dont l'avenir financier a été mis en danger à cause de la baisse des recettes (annulation de lotos ou de repas de soutien par exemple) ou par une hausse des charges pour répondre aux plans sanitaires exigés pour poursuivre leurs activités.

3 Le fonds de soutien et de relance

En complément de la subvention communale usuelle maintenue dans la proposition du budget 2021, la Municipalité propose à votre Conseil la création d'un fonds de soutien et de relance qui permettra d'accompagner les institutions dans l'adaptation de leur événement/saison et de les soutenir dans la prise de risque, ceci en complément aux subventions inscrites au budget et aux aides externes déjà mentionnées, respectivement le Fonds cantonal d'aide à la transition.

Les points suivants détaillent les différents éléments relatifs au fonds de soutien et de relance.

3.1 La période concernée

La Municipalité estime que le fonds de soutien et de relance doit s'étendre au moins sur deux ans, à savoir 2021 à 2022. Sans vouloir initier un débat sans fin sur l'évolution de la pandémie face aux vaccins, force est de constater que 2021 ne sera qu'une année de transition vers un retour espéré à une forme de normalité pour 2022. De bonnes nouvelles permettraient de le clore à fin 2022, mais d'autres événements pourraient en décider autrement. La Municipalité propose dès lors à votre Conseil de l'informer en temps utile sur la fin de ce fonds, cas échéant sur les moyens financiers nécessaires à la poursuite de son existence.

3.2 Les bénéficiaires

La Municipalité n'entend pas limiter l'accès à ce fonds aux grands acteurs culturels uniquement. Dès lors, toute institution ou manifestation montreusienne sera éligible au fonds de soutien et de relance. Par « institutions », la Municipalité entend bien l'ensemble des acteurs montreusiens, associations, fondations, sociétés de village etc. qui, chacun dans leur environnement et dans leur particularité, contribuent à la vie de nos quartiers, à l'offre et formation culturelles ou sportives et au développement de Montreux.

3.3 Le principe général

Comme exprimé ci-dessus, chaque acteur se doit de tout entreprendre afin de garantir la tenue de son édition 2021. Cela passe par une mitigation des risques financiers, afin que le fonds puisse jouer son rôle de subsidiarité.

Les institutions effectuent un travail de réflexion pour aboutir à une nouvelle manière d'aborder leur événement. La situation actuelle impose de trouver des solutions complémentaires face à la pandémie. Cette transformation indispensable passe inévitablement par de l'innovation dans ce contexte si particulier. La Municipalité pense notamment à diverses mesures liées à la qualité de l'accueil du public, à la diversification ou à la digitalisation.

3.3.1 La mitigation des risques

La Municipalité demande aux institutions qui souhaitent bénéficier du fonds de présenter un budget détaillé avec des mesures de mitigation des risques destinées à atténuer les dommages ou à les rendre supportables pour l'organisateur. C'est une démarche préventive visant à réduire la vulnérabilité des enjeux et l'intensité des aléas imprévisibles (mesures sanitaires, réduction des jauges, confiance du public, etc.).

La Municipalité souhaite établir ainsi un véritable partenariat public-privé avec les institutions, dans une totale transparence financière et avec des mesures régies par le bon sens. En effet, les risques encourus pour 2021 seront variables : chaque institution présente des risques différents. Par ailleurs, bien qu'une prévisibilité à long terme soit impossible aujourd'hui, tout laisse à penser que, en cas de vaccins disponibles, les risques épidémiologiques seront moins forts en fin d'année qu'au printemps.

Comme déjà indiqué, ces exigences ont été discutées d'entente avec les acteurs qui, bien conscients des efforts demandés à la Commune, partagent cette appréciation.

3.4 Les soutiens envisagés

Trois soutiens financiers sont envisagés, en plus bien entendu du maintien des subventions communales au budget annuel. La Municipalité rappelle ici que ces trois aides sont toutes soumises au principe de subsidiarité et n'interviendront qu'en complément aux aides cantonale ou fédérale :

1) l'accompagnement à l'adaptation, à la transformation et à l'innovation ; il s'agit ici d'accompagner l'organisateur dans ses projets qui visent à favoriser l'évolution de l'organisation, la mitigation des risques, le partage d'infrastructures et/ou de ressources et l'augmentation des recettes avant l'événement pour lui donner toutes les chances de le mener à bien ;

2) la participation au risque entrepreneurial en cas de déficit ; dans ce cas, la Municipalité souhaite aider l'organisateur en participant à une éventuelle perte après l'événement ;

3) le soutien financier en cas d'annulation.

Comme évoqué ci-dessus, des soutiens seront également octroyés aux sociétés locales (sportives, culturelles, villageoises,…) pour assurer leur avenir. Les besoins financiers ne sont pas aussi importants que pour les organisateurs de manifestations. Une analyse du soutien

de la Commune, grâce à ce fonds, sera effectuée au cas par cas, sur la base de la situation financière générale de la société, des baisses de recettes et de la hausse des charge imputables à la pandémie et sur les soutiens obtenus par les fonds fédéraux et cantonaux prévus pour elles.

3.5 Les calculs des aides

3.5.1 L'accompagnement à l'innovation

La Municipalité souhaite, au travers de cet accompagnement, aider les institutions à se réinventer et à innover. Elle estime que cette crise mondiale peut aussi être une opportunité pour repenser son fonctionnement et explorer de nouvelles pistes qui, à terme, devraient permettre non seulement de survivre à la pandémie mais aussi et surtout de se développer, avec toutes les contingences liées à cette crise. La Confédération a bien compris l'enjeu de cette transformation car elle a prévu un soutien spécifique dans son *Ordonnance du 14 octobre 2020 sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19*[1].

Le soutien financier imaginé est limité en principe à 50% du coût total du projet[2] mais au maximum à CHF 100'000.-- par projet.

3.5.2 La participation au risque

Comme décrit plus haut, l'enjeu principal est la participation de la Commune à la prise de risque sur les recettes potentielles. A cet effet, la Municipalité a donc arrêté les trois principes suivants, qui sont cumulatifs :

- la Municipalité a validé le budget de la manifestation et a fixé le montant des recettes propres durant l'événement ;
- la manifestation ou l'exercice se solde par un déficit ;
- le fonds contribue à hauteur de 30% du manque à gagner sur les recettes propres durant l'événement (billetterie, F&B et merchandising).

3.5.3 Le soutien financier en cas d'annulation

L'annulation est sans aucun doute la pire des options envisagées par toutes les institutions. Outre les très importants dégâts financiers, son impact serait catastrophique pour l'organisateur. Malheureusement, c'est une option que la Municipalité ne peut exclure à ce stade. Elle entend dès lors proposer un soutien financier à toute institution qui serait contrainte d'annuler ses activités suite à une décision de la Confédération ou du Canton relative aux mesures sanitaires.

La Municipalité propose dès lors un soutien subsidiaire à celui prévu dans l'Ordonnance fédérale 442.15 à hauteur de maximum 50 % du montant non couvert.

[1] https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20202689/index.html.
[2] Le pourcentage définitif sera arrêté par la Municipalité en regard des fonds propres et des liquidités disponibles de l'institution afin de ne pas mettre son existence en péril suite à une éventuelle part trop importante de ses réserves investie dans ces projets.

3.6 L'enveloppe financière

Afin d'évaluer l'enveloppe financière nécessaire pour créer le fonds de soutien et de relance, estimée à CHF 2'500'000.--, la Municipalité s'est basée sur une estimation des budgets 2021 des principales institutions pour un montant total d'environ CHF 30'000'000.-- (CHF 47'000'000.-- en 2019) ainsi que sur l'analyse des risques évalués par ces dernières.

3.7 Les ressources

La Municipalité table sur les deux sources de financement suivantes pour alimenter le fonds :

- la réaffectation des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, inscrits au budget 2020 mais non utilisés suite aux annulations ou report ; ces montants correspondent non seulement aux subventions mais également aux frais d'organisation de réceptions officielles qui n'ont pas eu lieu, aux prestations non commandées, à divers cadeaux non offerts, etc. Le montant exact ne pourra être précisé qu'au bouclement des comptes 2020. Une première estimation, toutes directions confondues, laisse toutefois entrevoir une somme proche de CHF 2'000'000.--;

- le prélèvement d'un montant de l'ordre de CHF 480'000.--, sur la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte No 9281.180, dont le solde disponible au 30 novembre 2020, sans les engagés déjà prévus au budget 2021, est de CHF 483'001.-- .

3.8 La gestion

Afin de garantir une gestion optimale de ce fonds, la Municipalité gérera ce Fonds au travers d'une coordination étroite des directions Finances, ECT et DBS pour Sport

Il est prévu que chaque étape soit validée par la Municipalité selon le processus décrit ci-dessous.

3.9 Le processus

En début d'année ou avant l'événement, l'institution qui souhaite bénéficier du fonds doit déposer une demande à la Municipalité, accompagnée d'un budget complet et détaillé incluant le bilan financier de l'institution. Cette demande peut porter sur le projet d'innovation ou sur l'événement lui-même. Après examen des critères d'éligibilité, la Municipalité décide de son engagement maximum sur le soutien au projet et sur le partage des risques financiers.

Afin de permettre une gestion optimale des montants engagés, les institutions souhaitant être éligibles au fonds de soutien et de relance devront déposer leur dossier dans les délais suivants :

- pour les associations de village, sociétés de développement et institutions ayant une activité sur toute l'année : d'ici au 31 mars 2021 ;

- pour les institutions organisant un événement ponctuel : au moins 4 mois avant la manifestation[3].

A la fin de l'année ou de l'évènement, l'institution adresse les comptes et bilans. Bien entendu, ces données incluent l'ensemble des subventions acquises, qu'elles soient communales, régionales, cantonales ou fédérales. Après analyse par les services concernés précités, la Municipalité décide du montant alloué.

4 Cas particuliers de trois manifestations

Les soutiens communaux au Montreux Trail Festival (MTF), au Montreux Art Gallery (MAG) et au Montreux Acrobaties (MA) avaient été décidés par le Conseil communal par voie de préavis[4] et exigent une décision spécifique.

Pour le MTF et le MAG, le Conseil communal avait demandé un bilan de l'édition 2020 avant d'envisager de confirmer la subvention communale. Ce bilan n'a évidemment pas été possible pour le MAG vu que cette manifestation a dû être annulée. Si le MTF a pu être l'une des très rares courses de ce genre à avoir eu lieu cet été, son organisation a dû être fortement revue et ne peut pas servir de base pour un bilan. La Municipalité n'avait pas souhaité inscrire ces deux subventions au budget 2021 et font donc l'objet de conclusions spécifiques dans le présent rapport-préavis.

S'agissant du Montreux Acrobaties, le Conseil avait octroyé une subvention de CHF 100'000.- en précisant que c'était pour l'édition 2020. Conformément aux principes décidés par la Municipalité, à savoir, en cas d'annulation de l'événement, le versement de la subvention en fonction des frais engagés, il a été convenu avec les organisateurs de l'octroi d'une subvention de CHF 20'000.-- pour des dépenses qui ne seraient pas perdues en cas de report. Conformément aux principes décrits dans le présent rapport-préavis, le solde de la subvention, soit CHF 80'000.--, doit venir alimenter le fonds de soutien et de relance, au même titre que d'autres subventions non utilisées.

En conséquence, le Conseil communal doit allouer un montant total de CHF 205'000.-- pour l'édition 2021 de ces trois événements, montant qui sera prélevé sur les fonds de soutien et de relance.

5 Conséquences financières

Comme précisé *supra*, le fonds de soutien et de relance peut être alimenté par deux sources.

La majorité du financement sera assurée par la réaffectation des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, inscrits au budget 2020 mais non dépensés, et par l'utilisation du fonds « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public ».

Le montant exact des montants à réaffecter sera proposé à votre Conseil dans le cadre du bouclement des comptes 2020 mais peut être estimé à environ CHF 2'000'000.--. Le solde

[3] La Municipalité souhaite toutefois admettre une exception pour Polymanga en fixant le délai à 1 mois. L'événement étant prévu du 2 au 5 avril 2021 et le présent document n'étant pas adopté avant le 3 février 2021, en y ajoutant le délai référendaire de 30 jours, le délai de 4 mois ne pourrait être tenu.

[4] Il s'agit du rapport-préavis No 40/2019 pour le Montreux Trail festival, du rapport-préavis No 06/2020 pour le Montreux Art Gallery et le préavis No 41/2019 pour le Montreux Acrobaties.

disponible de la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte No 9281.180, s'élève au 30 novembre 2020 à CHF 483'001.--, tenant compte des engagés inscrits au budget 2021.

Au 31 octobre 2020, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 14 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 105 millions.

6 Développement durable

6.1 Social

Sans oublier les conséquences dramatiques de cette pandémie sur le tissu social et la fragilisation d'une grande partie de la population, la Municipalité rappelle ici le rôle essentiel joué par les institutions, animées souvent par des bénévoles, pour un développement harmonieux de notre société. Le partage, l'échange et la découverte sont autant d'éléments que toute société doit nourrir et entretenir, quels que soient l'origine et l'âge de ses habitants. Montreux possède cette richesse humaine que la Commune doit, en ces temps de crise, soutenir particulièrement. Elle souligne aussi l'importante vie associative dans ses nombreux villages, dont la cohésion et la solidarité ont montré toute leur efficacité dans l'aide apportée à la population lors de cette crise. Le fonds est l'un des outils de ce soutien, non seulement pour les institutions elles-mêmes, mais aussi pour la population dans son ensemble.

6.2 Economique

Plus de 100 millions de retombées économiques par année ! Ce n'est peut-être qu'un chiffre, mais il montre l'importance des institutions dans l'environnement de notre Commune. A la lumière de notre Centre de congrès, parfois qualifié de poumon économique et dont la rénovation vient d'être approuvée en votation populaire, ces institutions pourraient être qualifiées de vaisseaux sanguins, fragiles mais indispensables au développement de Montreux. Chacune amène des compétences, de l'engagement et de la passion au profit de l'ensemble de la population et de nos hôtes. A l'heure d'écrire ces lignes, la Municipalité reste confiante pour 2021, même si un retour à la normale devra certainement attendre 2022 ; il est néanmoins venu le moment d'accompagner nos institutions dans leurs efforts d'innovation et de prise de risques. Car c'est bien maintenant qu'il convient de construire l'avenir, tous ensemble.

6.3 Environnemental

Les efforts de transformation demandés aux institutions auront inévitablement un impact sur l'environnement. La Municipalité reste convaincue que – et c'est sans doute le seul point positif de cette pandémie – l'après ne sera plus comme l'avant. Plus que jamais, la qualité primera sur la quantité, et l'expérience client sera au centre des préoccupations. Les expériences estivales de « Dolce Riviera » et automnales d' « Autumn of Music » ont démontré qu'une autre forme d'événement peut exister à Montreux, plus respectueuses de l'environnement, pour le bien non seulement de la population, mais aussi pour le bonheur de nos hôtes.

7 Position de la Municipalité et réponse au postulat

7.1 Position de la Municipalité

La Municipalité a pris très tôt des mesures urgentes en faveur des institutions montreusiennes. Dès l'été, l'idée d'un fonds de soutien et de relance a été étudiée avec l'ensemble des partenaires et cette piste s'est progressivement précisée durant l'automne, en parallèle avec l'ensemble des aides développées par la Confédération et les cantons.

La Municipalité vous présente aujourd'hui ce projet issu d'une large concertation et espère qu'il obtiendra votre accord. Il ne s'agit en effet pas de soutenir l'une ou l'autre des nombreuses institutions que compte la Commune mais bien l'ensemble de l'environnement montreusien ; ce tissu est l'une de nos plus belles richesses et il convient aujourd'hui de le soutenir dans sa globalité.

7.2 Réponse au postulat de M. Nicolas Büchler

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. Nicolas Büchler, pris en considération lors de la séance de votre Conseil le 2 septembre 2020

8 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 31/2020 de la Municipalité du 4 décembre 2020 au Conseil communal relatif à la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de la COVID-19 ; à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants portés au budget 2020, mais non utilisés ainsi que d'un prélèvement sur la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte No 9281.180 ; à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19 : comment limiter la casse ? » ; à l'octroi de subventions pour 2021 en faveur de trois manifestations impactées par le COVID-19 en 2020 (Montreux Acrobaties, Montreux Art Gallery et Montreux Trail).

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de créer un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de la COVID-19 ;
2. d'accorder à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, portés au budget 2020 mais non utilisés, ainsi que d'un prélèvement de maximum CHF 480'000.- sur la provision « participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public », compte No 9281.180 ;
3. de charger la Municipalité de la gestion du fonds de soutien et de relance ;
4. en cas de dissolution du fonds de soutien et de relance, d'autoriser la Municipalité à verser l'éventuel solde dans la provision pour participation à sociétés ou des événements à caractère public (compte No 9281.180) ;
5. de prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu au postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19 : comment limiter la casse ? » ;
6. suite à la situation épidémiologique 2020, d'octroyer les crédits complémentaires suivants au budget 2021, par prélèvement du fonds de soutien et de relance:
   a) CHF 30'000.- en faveur du Montreux Trail Festival 2021, compte No 170.3653 ;
   b) CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2021, sur le compte No 150.3653 ;

c) CHF 80'000.- en faveur de Montreux Acrobaties 2021, ceci aux mêmes conditions que votées au préavis No 41/2019 ;

7. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ces affaires.

Ainsi adopté le 4 décembre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — La Secrétaire a.i.

L. Wehrli — L.S. — F. Grec

Annexe : - texte du postulat

Délégation municipale :
- M. Olivier Gfeller, Conseiller municipal
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal
- M. Caleb Walther, Conseiller municipal

ANNEXE 1
Postulat de M. Nicolas Büchler

Sociétés locales et COVID-19, comment limiter la casse ?

Monsieur le Président, Chers et Chères collègues,

Je déclare mes intérêts, étant comme vous le savez à la présidence des intérêts de Glion.

Les associations et sociétés locales sont évidemment touchées, comme le reste de la population, par le COVID-19 et par les directives fédérales prises en matière de manifestations, notamment quant au maintien de la distanciation physique et à l'interdiction de rassemblement.

Ainsi, nombre d'entre elles ont dû se résoudre à annuler passablement de leurs manifestations prévues, voyant leurs recettes s'effondrer.

L'on peut évidemment penser que si les manifestations sont annulées, les charges y relatives sont également largement réduites. Restent cependant les frais fixes : loyers, électricité, frais administratifs, entretien, etc.

Peuvent également s'ajouter les frais déjà engagés pour lesdites manifestations, pensons par exemple aux frais de communication/publicité.

Ainsi, et comme de nombreuses discussions avec des collègues engagés dans la vie associative de notre Commune me l'ont montré, beaucoup de sociétés risquent de se retrouver dans une situation financière très précaire à la fin de l'année, même si la vie reprend peu à peu. Les incertitudes liées au virus ne faisant que d'aggraver la situation.

Par conséquent, mon postulat demande que la Municipalité élabore un plan de soutien aux associations et sociétés locales. Ce soutien pourrait par exemple s'articuler autour des frais fixes facturés par la Commune à nos associations et sociétés locales, notamment les loyers, et le processus de soutien ne se déclencherait que sur demande dûment motivée. Il se baserait sur la situation financière de la société (notamment réserves et autres subventions), et sur le manque à gagner engendré par le COVID-19.

Pour en discuter, je demande que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour études et rapport.